

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • avril 2018 - N° 55



Assemblée Générale de la Fédération Saverdun 28 avril 2018

Fédération Département



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdco9@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Les prochains examens uniques (théorie + pratique) sont prévus les 1^{er}, 2, 3, 4, 5 octobre, 22, 23, 24, 25, 26 octobre et 17, 18, 19, 20 décembre 2018.

Pensez à vous inscrire un mois et demi avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Attention le nombre de places est limité à 60 candidats par session.

FORMATION AU PIEGEAGE

La prochaine session est prévue les 9 et 16 juin 2018.

Inscription dans les deux cas auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

Une journée de rencontre des piégeurs sera organisée le samedi 2 juin 2018 à 9 heures à la salle des fêtes des Pujols.

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera dans les locaux de la Fédération le 18 juin 2018 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi. Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FDC 09 - Alain GALY

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 avril 2018 à Saverdun PAGES 2 A 7
- De nouveaux statuts et règlement intérieur pour la Fédération PAGE 6

TECHNIQUE

- Le tableau de chasse sanglier 2017/2018 : une année historique PAGE 8
- Suivi trichine : encore une année record PAGE 9
- Bilan de la saison de chasse à la bécasse des bois PAGE 9
- Bilan de la saison de chasse petit gibier de montagne 2017/2018 PAGE 10

INTERVIEW

- Marie CAUJOLLE, Présidente de l'ACCA de Belloc PAGE 11

LIBRE EXPRESSION PAGE 12

RÉTROSPECTIVE & AGENDA PAGE 13

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication : Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction : Hélène BOMPART, Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique : Fédération des Chasseurs
Conception et Impression : IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Un parfum d'espoir, de renouveau

Une fois n'est pas coutume, je ne vous parlerai pas de nous mais d'un autre, de Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la FNC.

La chasse française avait besoin d'un leader, d'un chef, d'un patron reconnu, respecté, mais aussi craint, capable de réorganiser la maison FNC, de parler à tous les partis politiques, d'être aussi, comme moi, le défenseur d'un monde rural à l'abandon !

Au lendemain de l'élection du Président MACRON et de la désignation du ministre de l'environnement, Nicolas HULOT, de nombreuses craintes ont envahi bien des esprits.

Les premières rencontres avec ce ministre et ses services les ont confirmées. Le catalogue était édifiant : interdiction de la vénerie et de la chasse le dimanche, fin des chasses traditionnelles, de celles du grand tétaras, du lagopède alpin, des cailles ou autres tourterelles ; arrêt du piégeage des mustélidés, déclassement du renard, maintien de l'interdiction de chasser les oies en février... Les propos du ministre "vert" étaient clairs, "avec moi vous n'aurez rien". Indigne d'un ministre de la république supposé agir au nom de l'intérêt général et non en militant anti-chasse.

Heureusement les contacts qui ont été établis entre autres par notre lobbyiste Thierry COSTE avec le Président de la République ont permis de "remettre l'église au centre du village".

Sur ordre du Président de la République, le dossier chasse est maintenant géré par François PATRIAT et le secrétaire d'état Sébastien LECORNU chargés de mettre en œuvre les décisions prises par le Président MACRON et par lui seul.

En effet Willy SCHRAEN a rencontré à deux reprises ce dernier qui a assuré la chasse française de son plein et entier soutien. Ouf !

La chasse devrait être ainsi reconnue pour son rôle social et environnemental voire même confortée.

Des engagements écrits de la plus haute importance pour notre avenir ont été signés. Nous serons cependant vigilants à leurs mises en œuvre, car trop souvent par le passé le ministère, les services dans les régions ou les départements ont eu du mal à appliquer les décisions du Président de la république et je sais de quoi je parle.

Un projet ambitieux pour la chasse française de 2020 et surtout au-delà a été lancé lors de ces rencontres. Jugez-en plutôt :

La réforme du permis national à 200 € ;

Celle de l'indemnisation des dégâts de grand gibier ; en effet, les chasseurs qui chassent aujourd'hui sur 60 % du territoire payent 100% des dégâts où qu'ils soient commis, cette situation n'est plus acceptable, chacun doit prendre sa part et assumer ses choix ou ses convictions ;

L'ONCFS qui voit son budget abondé à 70% par l'argent des chasseurs devra faire une croix sur cette manne, nos cotisations doivent en effet rester acquises au milieu cynégétique et au service des chasseurs et non aux établissements de l'état. 43 millions d'euros pourraient ainsi être économisés.

La création à la FNC d'un pôle national scientifique a été acté. Il sera chargé de collecter nos données, nos comptes, nos travaux de tout ordre que des scientifiques reconnus pourront ensuite valider.

Sur ce dernier point, il s'agit d'une bouffée d'oxygène indispensable que j'appelle de mes vœux chaque matin en me rasant pour en finir avec les lettres de cachet de certains organismes aujourd'hui en charge de valider unilatéralement les travaux techniques et études scientifiques.

Le chef de l'état souhaite également qu'il soit fait un bilan global de l'état de toutes les espèces migratrices ou sédentaires et qu'une gestion adaptée avec des prélèvements raisonnés soit instaurée. Pour Emmanuel MACRON la chasse est et doit rester un formidable atout pour la biodiversité et le développement des territoires ruraux.

Pour lui, l'importance de l'action des chasseurs doit être reconnue au-delà de leur seule implication dans la régulation du grand gibier.

Soyons solidaires et en citoyens attentifs, veillons à la bonne mise en œuvre de ces décisions qui sont capitales pour notre avenir. Elles nous engagent, nous confortent et nous obligent, mais elles engagent tout autant celui qui les a formulées.

Je crois très sincèrement que Willy SCHRAEN est l'homme de la situation, le bon Président au bon moment. Je ne doute pas qu'il laissera son empreinte sur l'histoire de la chasse française.

Comme je suis fier de mes choix et que j'ai pour habitude de les assumer, je suis tout aussi fier d'avoir été l'un des premiers à le soutenir et d'être aussi son ami... fidèle.

Avec lui, soyons fiers d'être chasseurs, toujours...

Bien à vous

Jean-Luc FERNANDEZ

Assemblée Générale du 28 avril 2018 à Saverdun

Photo : FDC 09 - Alain GALY

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC de l'Ariège.

Le Président remercie Monsieur Jérôme PONS, Président de l'ACCA de Saverdun pour son implication et l'ensemble des participants de leur présence et cède la parole à Monsieur Philippe CALLEJA, Maire de Saverdun qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'AG de la FDC de l'Ariège dans sa ville. Monsieur Jérôme PONS confirme en tous points les propos de Monsieur le Maire de Saverdun.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 29 avril 2017 à Lavelanet est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint propose l'affectation des résultats :

Service général : perte 2016/2017 imputation en réserve de gestion pour - 30 352,22 €

Service dégâts de gibier : perte 2016/2017 imputation en réserve de gestion pour -1 364,31 €

En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve pour investissement est ramenée au montant de la valeur nette comptable

des immobilisations, soit 248 476 €. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est réaffectée en réserve de gestion.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Elisabeth CAMPMAJO, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2017.

RESOLUTIONS

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2018/2019

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2018/2019:

SERVICE GÉNÉRAL

- timbre fédéral : 86 € (inchangé)
- timbre temporaire (9 jours) : 43 € (inchangé)

- timbre temporaire (3 jours) : 22 € (inchangé)

SERVICE DÉGÂTS DE GIBIER

- timbre grand gibier : 35 € (hausse de 5 €).
Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard.

- dispositif de marquage grand gibier :
 - Pour les cerfs, biches et indéterminés : 60 €.
 - Pour les chevreuils : 18 €.
 - Pour les mouflons : 28 €.
 - Pour les daims : 40 €.
 - Pour les isards : 10 €.

OFFRE "PROMO CHASSE" 2018/2019

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2^{ème} année consécutive pour le département de l'Ariège (60,50 € pour les chasseurs de grand gibier et 43 € pour les autres) ;
- offre non valable pour les validations temporaires ;
- la 2^{ème} année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs.

FÉDÉRATION

ADHÉSION DES TITULAIRES DE DROITS DE CHASSE (y compris ACCA et AICA)

- cotisation de base : 86 €.

BARÈME DES PRESTATIONS DE SERVICES (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangée)
 - appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 € ;
 - conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare ;
 - prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare ;
 - formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur ;

PARTICIPATIONS DUES PAR LES ACCA ET AICA POUR LEUR AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COORDINATION :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - appui administratif, technique, juridique et financier ;
 - conseils du Service Technique ;
 - expertises diverses et prévention des dégâts ;
 - formation pratique des chasseurs (sécurité).
- tarifs (inchangés) :
 - base forfaitaire : 38,11 € ;
 - par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 € ;
 - par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €.

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte des dispositions adoptées le 22 mars 2018 lors du congrès de la FNC :

Ainsi pour la saison 2018/2019

- timbre fédéral "permis national" : 95€ (inchangé) ;
- timbre national grand gibier : 72 € (inchangé).

Pour la saison 2018/2019, l'AG de la FNC du 22 mars 2018 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €. Le timbre national grand gibier qui leur sera proposé reste à 1 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2018/2019

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint fait lecture du budget prévisionnel 2018/2019 du service général (795 120 € en charges comme en produits) et du service dégâts (443 800 € en charges comme en produits).

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Les nouveaux statuts et le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité par l'AG. Ils sont à disposition de tous au siège de la FDC et mis en ligne sur le site internet de celle-ci.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ (Extraits)

Il m'appartient une fois de plus de vous présenter le rapport d'activité de votre Fédération. Il sera court car je voudrais laisser la parole aux autres et surtout à un autre. En effet, je voudrais vous dire combien je suis heureux que Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la FNC ait bien voulu nous honorer de sa présence. Preuve s'il en est de l'intérêt qu'il porte aux petites Fédérations, petites par le nombre de leurs adhérents mais si grandes au regard des enjeux et des espèces si symboliques dont nous avons à traiter.

Je lui laisserai donc tout à l'heure :

- le soin de vous dire ce qu'est l'actualité nationale au lendemain de l'AG de la FNC à Lyon ;
- le soin de vous décrire les provocations du Ministre de tutelle et de ses services ;
- le soin de vous rapporter les engagements pris par Monsieur le Président de la République pour lesquels nous veillerons bien sûr à ce qu'ils soient tenus ;
- mais surtout le soin de vous détailler et expliquer ses ambitions de réforme pour la chasse française au travers d'un ambitieux projet résolument tourné vers l'avenir auquel je souscris.

En effet, le congrès national auquel j'ai participé a validé les grandes orientations qui vous seront présentées par le Président SCHRAEN (permis national à 200 €, réforme de l'indemnisation des dégâts... ou encore maîtrise des opérations techniques et scientifiques par le pôle scientifique de la FNC que j'appelle de mes vœux pour en finir de la tutelle insupportable et partisane d'autres organismes).

A la construction de ce projet, votre Fédération a apporté sa contribution et nous avons été pour grande partie entendus, je vous en remercie Monsieur le Président et même si quelques points restent à affiner, la voie, la bonne voie est désormais tracée. Nous pouvons et devons la suivre sans crainte, sous réserve que tous ceux qui sont en responsabilité y réservent le meilleur accueil, ne l'enterrent pas ou comme ce fut trop souvent le cas ne la dénaturent pas.

NATIONAL

Pour ce qui me concerne au niveau national, j'ai essayé d'amener ma pierre à l'édifice en œuvrant au sein de plusieurs structures ou commissions.

Ainsi à l'invitation du Président SCHRAEN, j'ai participé aux travaux du Bureau élargi de la FNC à 5 reprises. J'ai assisté au congrès de la FNC qui s'est déroulé à Lyon les 21 et 22 mars 2018.

J'ai assisté à 21 reprises aux divers conseils d'administration et assemblées générales : de la Fondation pour les Habitats, de l'Association Nationale des Fédérations à ACCA, de l'ANCM que j'ai l'honneur de présider et autres groupes de travail "gibier de montagne" et "grands prédateurs". J'ai aussi siégé à 5 réunions du CA de l'ONCFS et 1 du CNCFS. Je ne suis pas sûr que ma présence dans ces deux dernières instances ait suscité l'allégresse, mais il faut bien qu'ils fassent avec.

RÉGIONAL

Au niveau régional, la région cynégétique Occitanie est née de la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, elle regroupe désormais 13 départements.

Cette mise en place a été longue, pour ne pas dire fastidieuse et a nécessité pas moins d'une dizaine de réunions jusqu'à l'Assemblée Générale constitutive du 24 novembre dernier.

Elle est désormais en ordre de marche et le Président Serge CASTÉLAN, Président de la FDC du Gers en est le Président.

Cette union était nécessaire au regard de la nouvelle organisation politique et administrative des territoires issue de la loi Notre. La région cynégétique est désormais notre représentant auprès des instances régionales et plus particulièrement bien sûr du Conseil Régional dont je rappelle qu'il a, entre autres missions, la gestion de nombre de subventions en lien avec les politiques d'aménagement du territoire et de l'environnement. A ce sujet, je tiens tout particulièrement à remercier Monsieur Ferdinand JAOUJ notre représentant auprès de la Région et de sa Présidente, Madame Carole DELGA. Grâce à son implication et sa vigilance, nos demandes sont examinées avec toute l'attention qu'elles méritent.

Le Président SCHRAEN vous dira tout à l'heure la place que les régions devraient tenir sur l'échiquier cynégétique de demain.

Pour ce qui me concerne, j'ai au niveau régional, en sus de celles consacrées à la fusion, participé à 8 réunions au cours de l'exercice écoulé.

J'EN ARRIVE AU VOLET DÉPARTEMENTAL DE NOTRE ACTION.

Elle a donc été, comme d'habitude toujours plus intense, tant les objectifs que nous nous sommes fixés sont ambitieux mais aussi et ce de manière toujours plus excessive tant les exigences faites aux Fédérations sont de plus en plus nombreuses et lourdes. Un peu comme si la suspicion à notre rencontre était devenue la règle au point qu'elle exige que nous soyons mis sous surveillance ou corvéables à merci.

Après un an de rodage, notre SDGC s'appliquera pleinement la saison prochaine. Nous en mesurerons très vite les effets notamment en matière de sécurité à la chasse, de gestion des territoires, des espèces notamment de grands gibiers et des dégâts qu'elles occasionnent. Nous verrons le tableau sanglier tout à l'heure. Je vous remercie des efforts de pression que vous avez mis sur l'espèce. Ils ne sont pas toujours suffisants localement. La pénurie de ressources forestières et la longueur de l'hiver ont en effet favorisé les dégâts sur prairies. Cette pression devra être maintenue la saison prochaine. Nous travaillons sur le sujet en étroite collaboration avec Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculteur et Monsieur le Président du Syndicat des propriétaires forestiers. Mais au sujet de l'importance des dégâts, d'autres causes sont à rechercher, je les évoquerai dans ma conclusion.

Bien sûr le service technique vous présentera des éléments ou tendances principales sur quelques thèmes choisis : tableau de chasse sanglier, suivi trichine, bécasse des bois, tableau de chasse galliformes et j'en passe.

Mais dans l'attente, je vous livre quelques chiffres auxquels je vous demande de réfléchir, tant s'ils se confirmaient à l'avenir, ils pourraient peser sur le devenir de la chasse ariégeoise.

Nous avons enregistré 6556 validations du permis de chasser. Si les années passées la stabilité était de mise, nous avons perdu cette année 83 des nôtres. Nous devons par tous les moyens enrayer cette tendance qui frappe nombre de départements. Les causes sont nombreuses nous les connaissons, nos anciens qui nous quittent ou arrêtent, le manque de petit gibier sédentaire contre lequel, je l'avoue, nous sommes parfois démunis, le coût de la chasse même si nous avons su préserver une chasse accessible à toutes les bourses. Plus étonnant parfois, des chasseurs, surtout parmi les plus jeunes ou les nouveaux venus dans le département n'arrivent pas à trouver place au sein des ACCA(s) ou équipes. Sur ce dernier point, notre responsabilité mais surtout la vôtre est engagée. Tout doit être fait pour garantir à tous l'accès à la pratique de la chasse. Je compte sur votre mobilisation sur ce sujet pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Nous avons as-

sez à faire pour remobiliser ceux qui se découragent parfois devant les innombrables misères ou injustices qui nous frappent.

Au cours de 5 sessions, nous avons formé 197 candidats aux épreuves de l'examen du permis de chasser, 168 ont été reçus, soit 85,28 % de réussite. Je vous le redis, accueillez les de la meilleure des manières.

Nous avons distribué 2476 carnets bécasses, soit 67 de moins que lors de l'exercice précédent. Cette précision a son importance, vous comprendrez pourquoi lors de l'exposé technique tout à l'heure.

Nous avons assuré la distribution de 316 carnets de battue, 1271 cartes isards et 1139 carnets galliformes.

464 demandes de plan de chasse ont été instruites et 7874 bracelets distribués : 496 cerfs, 779 biches, 501 indéterminés, 5088 chevreuils, 37 daims, 132 mouflons et 841 isards.

A ce jour, pour la campagne 2017/2018, 149 dossiers dégâts ont d'ores et déjà été indemnisés, pour un montant de 142 222,50 €. Mais attention, l'exercice n'est pas clos et 100 dossiers sont en cours d'instruction. Pour mémoire en 2016/2017, 271 dossiers avaient été indemnisés à hauteur de 220 189 €.

Nos techniciens avec votre aide, celles des louvetiers, piégeurs, stagiaires ou autres bénévoles que je tiens à remercier très chaleureusement, même si notre et votre implication est injustement méprisée ou dénigrée, mais je vais préciser ma pensée, ne vous impatientez pas, se sont multipliés tout au long de l'exercice pour vous servir sur tous les sujets liés à la gestion de la faune, aux territoires, à la formation ou à l'information.

Ainsi, et entre autres :

- 59 comptages nocturnes ont été effectués sur 40 communes de référence.
- 14 jours ont été consacrés à la chronologie de la migration prénuptiale, au succès de la reproduction et à l'analyse des tableaux de chasse de la caille des blés (181 cailles baguées)
- 2 jours ont été dédiés aux relevés des effectifs nicheurs et hivernants pour les grives, les colombidés et l'alouette des champs sur 2 circuits (à Escosse et Soula) dans le cadre du réseau national "oiseaux de passage" (au total 6 passages annuels)
- 4 jours ont été consacrés au suivi de l'hivernage du gibier d'eau sur les principaux plans d'eau du département et à l'évolution de la population d'oie cendrée

Avec votre aide, l'équivalent de :

- 370 journées agents ont été consacrées aux comptages des galliformes de montagne

- 425 journées agents au comptage isards (14 UG/17)
- 28 jours agents au suivi du bouquetin
- 33 jours ont été consacrés au suivi du mouflon
- 6 journées de furetage ont eu lieu
- 16 réunions décentralisées sur la sécurité ont été organisées. 354 chasseurs y ont participé et ont été formés, parmi lesquels bien sûr nombre de responsables d'équipes et d'ACCA (1581 chasseurs ont été formés à ce jour). Je vous encourage à nous solliciter encore et toujours
- 65 personnes ont suivi la formation "examen initial de la venaison", 51 sont devenues « référents »
- 59 nouveaux piégeurs agréés ont été formés au cours de deux sessions réalisées, en collaboration avec l'AJAPAA et l'ONCFS. Je tiens à souligner ici l'implication des piégeurs sans lesquels le petit gibier n'a aucune chance de survie, les volailles non plus d'ailleurs. Faites remonter les témoignages de dégâts causés par les prédateurs.
- 7 nouveaux gardes ont été formés en relation avec l'Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Ariège et le service départemental de l'ONCFS. Je remercie Monsieur le Chef du service départemental pour sa collaboration à ces formations, même si à l'avenir, il y a de fortes chances pour que, hors obligations réglementaires, nos relations "professionnelles" soient quelque peu distendues, coup de froid oblige.
- En 14 journées, 4500 mètres linéaires de haies ont été implantés sur 6 projets distincts, comme ici à Saverdun ou à La Bastide de Boussignac.
- 16 jours ont été consacrés au programme régional sur les cultures d'intérêt faunistiques et floristiques et déchaumage tardif de chaumes de céréales (CIFF) : 29 ha en cultures et 184 ha en déchaumage tardif.
- 2 jours ont été destinés à la préparation du concours sur caille en plaine d'Ariège
- 79 jours ont été consacrés au suivi et aux travaux d'aménagement cynégétique et de réouverture des milieux (chemins, clairières, anciennes prairies...) avec notre matériel et notre personnel. Ces actions sont très appréciées de tous : éleveurs, agriculteurs, forestiers, promeneurs, Maires des communes et même des pompiers qui accèdent plus facilement aux sinistres qui ont parfois ravagé nos territoires.
- Il faut noter la reconduction en 2017 de l'opération de valorisation de la venaison sur 4 journées.

Le suivi de 5312 prélèvements relatifs à la trichine (hausse de 42 % par rapport à l'an dernier) et de 325 pour celle de la pestivirose a été assuré. Jean-Pierre ALZIEU vous en redira un



Photo : FDC 09 - Alain GALY

mot tout à l'heure et moi aussi car cela peut à terme nous poser un problème de finances. Nous travaillons à vous fournir la meilleure et la plus complète information au travers de : la Gazette du Couloumié (3 numéros par an) ou du site internet avec 14 758 visiteurs. Merci aux administrateurs qui, secondés par les services, suivent ces missions essentielles.

Avant que de conclure, je veux vous dire ma colère ou plutôt mes colères au vu de quelques affaires qui nous empoisonnent l'existence et qui jusqu'alors ne nous ont valu que mépris, sarcasmes, voire accusations ou agressions de diverses origines.

- Sur les dégâts de grands gibiers abordés dans ce rapport, à plusieurs reprises, alors que dans l'indifférence générale, six mois durant, nous sommes : empêchés de chasser, agressés, insultés, poursuivis comme de vulgaires malfrats, alors que des dizaines de milliers d'hectares sont soustraits à notre action, nous sommes, vous êtes ensuite, dès la fermeture, après pleurnichage souvent des mêmes, sommés d'intervenir séance tenante, je suis en colère.
- Sur le dossier pestivirose où ONCFS et ANSES se sont mis d'accord sur notre dos pour tenter d'enterrer le dossier. Heureusement que sur le terrain grâce à la volonté des acteurs locaux, élus ou éleveurs, le dossier avance, je suis en colère.
- Sur le dossier loup où le Ministre et l'Etat, se refusent à faire la lumière sur la qualité et l'origine des loups et gagne du temps pour rendre avec la présence de 500 à 600 loups la situation irréversible, je suis en colère.
- Sur le dossier ours où le Ministre et l'Etat restent sourds à la légitime révolte des éleveurs

qui voient leurs troupeaux anéantis et des chasseurs poursuivis et harcelés. Vous avez constaté comme moi que, par pur hasard, alors que les anti-chasse n'ont pas attaqué l'arrêté ours, la position de Madame la Préfète s'est durcie sur les dossiers isards et galliformes. Il y a donc fort à parier qu'un petit arrangement ait été conclu sur notre dos. En prime, il faudrait que l'on signale la présence des animaux, peut-être que les spécialistes du suivi sont un peu débordés mais qu'ils ne comptent pas sur nous. Ils le savent bien et ils nous le reprochent par ailleurs, on est capable de prendre des vessies pour des lanternes. Je suis en colère.

- Sur le fameux dossier galliformes de montagne, le pompon, la cerise sur le gâteau, je veux vous décrire en quelques mots une situation inqualifiable. Les FDC en général et celle de l'Ariège en particulier fournissent, vous le savez, sans ménager ni leur temps ni leur peine la plupart des données qui permettent ensuite à l'ONCFS de se présenter comme le spécialiste de ces espèces ; et bien nous venons d'être traités officiellement de menteurs par le Directeur Général de l'ONCFS. Celui-ci accuse ni plus ni moins votre Fédération et vos techniciens de manipuler les chiffres fournis.

A cette injure à notre rencontre, à l'encontre de la probité professionnelle et morale de nos techniciens, nous avons déjà répondu et allons, avec l'appui du pôle national scientifique de la FNC, répondre point par point sur tous les terrains, y compris judiciaire si nécessaire et ce quelles qu'en soient les conséquences. Ma détermination est totale.

En effet, les positions ou publications de l'ONCFS sur tous les sujets polémiques et je ne les ai pas tous traités loin s'en faut, le Président Schraen vous parlera sans doute des oies et autres tourterelles tout à l'heure, nous sont systématiquement, défavorables, faisant la part belle aux anti-chasse de tout poil qui n'ont plus qu'à s'appuyer sur les écrits de l'établissement pour nous attaquer. Je suis en colère.

Alors, Monsieur le Président de la FNC pour que nous ne soyons plus méprisés, injuriés, je refuse désormais de transmettre à l'ONCFS la moindre donnée technique, mais vous en serez destinataire. J'appelle donc de mes vœux et je sais que vous y travaillez sans relâche, à la mise en route rapide d'une force de frappe scientifique et technique rattachée à la FNC qui deviendra la référence en matière de gestion des espèces.

Enfin et surtout, ces derniers mois dans notre département, la haine à notre rencontre s'est répandue, telle une traînée de poudre, comme un venin immonde sans que nulle autorité ne s'en préoccupe. Oh certes il en était jusqu'à présent pour nous agresser, nous insulter ou chercher à nous empêcher de pratiquer sur des territoires qui sont pourtant les nôtres et desquels ils voudraient nous exclure.

Mais aujourd'hui en Ariège, encouragés par quelques extrémistes dont certains ont pignon sur rue, on sabote miradors et autres installations nous appartenant, sans crainte de la moindre sanction.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, les bâtiments propriétés de la Fédération à Salau ont été incendiés sans crainte de la moindre sanction. Demain peut-être, notre siège social à Labarre le sera-t-il comme cela a déjà été le cas dans d'autres départements sans que cela n'émeuve qui-conque.

Aujourd'hui en Ariège, on se réjouit de la mort d'un chasseur sur les réseaux sociaux, sans crainte de la moindre sanction.

Aujourd'hui en Ariège, on tend sur le passage de veneurs des câbles entre les arbres (les mêmes m'a-t-on rapporté qui se réjouissent de la mort d'une victime des attentats terroristes) sans crainte de la moindre sanction.

Portez plainte, me dit-on. C'est fait ou ce sera fait mais pour tous ceux-là ou pour ceux qui s'offusquent d'entendre une détonation ou de voir un gilet fluo, nul besoin de plainte, un simple courrier ou un coup de fil suffisent pour mettre en branle la machine.

Alors oui, face à cette inégalité de traitement dont nous sommes citoyens chasseurs les victimes, je suis dans une colère que nul n'imagine. Je demande donc solennellement et officiellement en votre nom à l'Etat, garant de la sécurité des biens et surtout des personnes, nous qui ne sommes ni les larbins, ni les obligés, ni les supplétifs de quiconque, nous qui n'avons aucune propension à tenir le rôle du dindon de la farce et encore moins celui de l'agneau du sacrifice, qu'il soit mis un terme immédiat à toutes ces injustices et agressions. Si tel n'était pas le cas, vous pouvez compter sur votre Conseil d'Administration et moi-même pour tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

Laurent CHAYRON présente l'évolution du tableau de chasse sanglier (Cf page 8). **Jean-Pierre ALZIEU** expose l'action de dépistage de la trichinellose menée sur les sangliers prélevés à la chasse (Cf page 9).

Laurent CHAYRON fait un point sur la saison de chasse à l'isard. **Jean-Pierre ALZIEU** rappelle le suivi mené depuis 2009 sur les rates d'isard et indique que cette année plus de 50 % des isards prélevés ont été concernés. Il commente l'action de dépistage de la border disease sur les ovins transhumants et ajoute que l'étude sera poursuivie sur la vallée d'Aston et le massif de Vallier.

Pierre MOURIÈRES fait le bilan de la commercialisation de la venaison en 2017 : 85 carcasses ont été collectées par l'entreprise Guasch et 13 ACCA(s) et AICA (s) ont été concernées.

Jean-Pierre ALZIEU évoque la mortalité de grands cervidés constatée en Barguillère. L'autopsie des animaux a révélé une intoxication due à l'ingestion de laurier cerise.

Evelyn MARTY présente le tableau de chasse des galliformes de montagne (Cf page 10).

Le bilan de la saison de chasse de la bécasse des bois est commenté par **Pascal FOSTY** (Cf page 9).

INTERVENTION DE MME BENEDICTE TAURINE, DEPUTE DE L'ARIEGE

Elle indique qu'une proposition de loi a été déposée par le groupe de la France insoumise pour interdire la chasse à courre, pratique qui représente, selon elle, une minorité de chasseurs. Elle dit avoir fait une intervention pour dénoncer le fait que le coût des dégâts de grands gibiers incombe aux seuls chasseurs. Elle indique qu'elle ne cautionne pas les agressions subies par la Fédération et les Chasseurs à Salau et à Mercus.

INTERVENTION DE M. WILLY SCHRAEN PRESIDENT DE LA FNC

En réponse à Madame la Député de l'Ariège, Il dénonce l'amalgame qui est fait entre chasse à courre et chasse de nantis. Ce mode de chasse est une tradition bien ancrée et non un vestige de la noblesse. Aussi limitée soit-elle cette chasse doit continuer à exister.

De nouveaux statuts et règlement intérieur pour la Fédération des Chasseurs de l'Ariège

Conformément à l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2018, les nouveaux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2018 à Saverdun.

Parmi les modifications essentielles :

1/ L'objet a été complété

La mission est complétée par l'ajout de trois éléments : la formation, la référence au public, la gestion de réserves ou d'espaces protégés.

2/ le Conseil d'administration a été précisé et modifié :

La Fédération des Chasseurs est administrée par 16 membres, comme par le passé, qui se répartissent comme suit :

- 12 administrateurs représentant les ACCA et AICA sont répartis selon les secteurs géographiques
- 4 administrateurs représentant les différentes formes d'organisation des territoires de chasse :
 - ACCA ou AICA,
 - Territoires de sociétés de chasse ou privés
 - Territoires domaniaux.

La durée du mandat des administrateurs est de 6 ans. Auparavant le Conseil d'Administration était renouvelable par moitié tous les 3 ans. Désormais le renouvellement portera tous les 6 ans sur la totalité du Conseil d'Administration sous forme de scrutin de liste.

3/ Des précisions ou modifications plus symboliques ont été apportées au niveau du bureau, du fonctionnement, du personnel, de la comptabilité et de l'assemblée générale

Après mise en conformité avec les nouveaux statuts, un nouveau règlement intérieur a également été adopté lors de l'Assemblée Générale.

Les nouveaux statuts et le règlement intérieur sont consultables au siège de la Fédération Départementales des Chasseurs de l'Ariège et sur son site internet.

FÉDÉRATION

Il présente la réforme de la chasse française qui a été votée le 22 mars dernier lors de l'AG de la FNC.

Il évoque le permis national à 200 €, la réforme de l'examen du permis de chasser, le financement des dégâts de grands gibiers.

Il a obtenu le feu vert du Président de la République pour la chasse des oies en février. Pour la tourterelle des bois, il met en avant le concept de gestion adaptative, avec l'instauration d'un quota.

Sur le dossier grands prédateurs et bien d'autres, il dénonce des décisions parisiennes déconnectées de la réalité du terrain et le coût exorbitant de ces opérations.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Ferdinand JAOLU, Conseiller régional délégué à la chasse et à la pêche, évoque la hausse du tableau de chasse sanglier en Ariège et indique que dans le Gard, le coût des dégâts s'élève à plus d'un million d'euros. Il réaffirme le soutien financier significatif apporté par le Conseil Régional Occitanie au monde cynégétique et essentiellement aux Fédérations.

Monsieur Jean-Louis FUGAIRON, Président de la Fédération de l'Ariège de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique, constate que les turbulences des mouvements anti chasse et pêche impactent les deux Fédérations nationales. Au plan départemental, les missions sont similaires : gestion, restauration, formation...

Monsieur Didier VIDAL, représentant de Monsieur François TOULIS, Président de la Chambre d'Agriculture, rappelle la détermination de son Président sur le volet grands prédateurs. Il estime que les travaux engagés sur la pestivirose sont encourageants. Au chapitre des dégâts de grands gibiers, il se félicite de la pression de chasse qui a été exercée sur le sanglier cette saison. Il évoque un courrier commun qui permettra de sensibiliser les opposants éthiques ou chasses gardées à cette problématique.

Monsieur Alain NAUDY Vice-Président et représentant de Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, réaffirme l'implication du Conseil Départemental dans la gestion sanitaire des espèces domestiques et sauvages.

Pour ce qui concerne les deux lâchers d'ours prévus, il propose de cantonner les animaux sur un territoire qui serait candidat. Pour sa part, le Conseil Départemental de l'Ariège a refusé de participer à la mission d'expertise qui doit bientôt avoir lieu.

Monsieur Stéphane DEFOS, Directeur Départemental des Territoires de l'Ariège, représentant Madame Marie LAJUS, Préfète de l'Ariège, confirme l'engagement de la DDT aux côtés de la Fédération. Il indique que la lumière sera faite par l'enquête de gendarmerie sur les exactions commises à Salau. Il se félicite que les dégâts de sangliers restent sous contrôle grâce à l'implication des chasseurs et des Lieutenants de Louveterie. L'arrêté "ours" de 2017 n'a pas été attaqué sans pour autant qu'il y ait eu de négociations particulières. Une mission d'expertise "ours" aura lieu la semaine prochaine pour faire remonter au niveau national la réalité

du terrain. Sur les galliformes de montagne, il prend acte des divergences qui opposent la Fédération et l'ONCFS. Il indique que la DDT œuvre à la poursuite de la chasse de ces espèces.

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

REMISE DES RECOMPENSES

Messieurs **Francis DELRIEU** (ACCA de Mazères), **Camille BOUSSIOUX** (ACCA de Camon) et **Marcel ROUZE** (ACCA de Mérens) ont reçu une médaille de bronze de la Fédération. Monsieur **Georges SERENA** (administrateur de la Fédération et Président de l'ACCA d'APPY) a reçu une médaille d'argent de la Fédération.

Messieurs **François TOULIS** (Président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège) représenté par M. Didier VIDAL et **Willy SCHRAEN** (Président de la Fédération Nationale des Chasseurs) ont reçu une médaille d'or de la Fédération.



Francis DELRIEU et Philippe CALLEJA



Camille BOUSSIOUX et Alain NAUDY



Marcel ROUZE



Willy SCHRAEN, Georges SERENA et Jean-Luc FERNANDEZ



Didier VIDAL et Jean-Luc FERNANDEZ



Willy SCHRAEN et Jean-Luc FERNANDEZ

Photos : FDC 09 Alain GALY

Tableau de chasse sanglier 2017/2018 : une année historique

Après une saison 2016/2017 où pour la première fois le tableau de chasse sanglier dépassait les 7500 animaux, nous avons observé cette année un résultat historiquement élevé puisque 9416 sangliers ont été prélevés. Avec 1860 animaux de plus, cela représente une augmentation de 25%.

Sur 20 cantons, 12 sont en augmentation (Ax les Thermes, La Bastide de Sérou, Les Cabannes, Castillon en Couserans, Lavelanet, Le Mas d'Azil, Massat, Oust, Saint-Girons, Saint-Lizier, Tarascon, Vicdessos), 6 sont stables (Foix, Le Fossat, Mirepoix, Quérigut, Sainte-Croix Volvestre, Varilhes) et 2 en baisse (Pamiers, Saverdun).

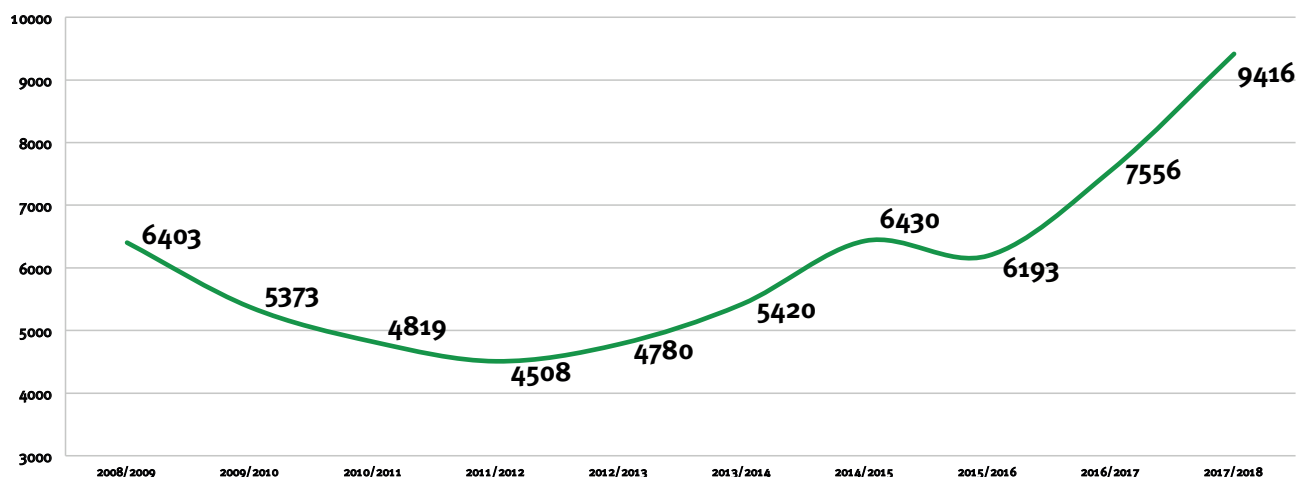
Alors que l'année précédente la hausse était principalement localisée sur la partie est du département, en 2017 elle s'est généralisée. Si tous les cantons situés en zone de montagne sont en augmentation (à l'exception du canton de Quérigut), on observe un tassement sur le nord du département.

Pour la première fois un canton dépasse le chiffre de 1000 sangliers prélevés, il s'agit du canton de Lavelanet avec 1071 animaux.

Historique du tableau de chasse sanglier en Ariège par canton de 2008 à 2017

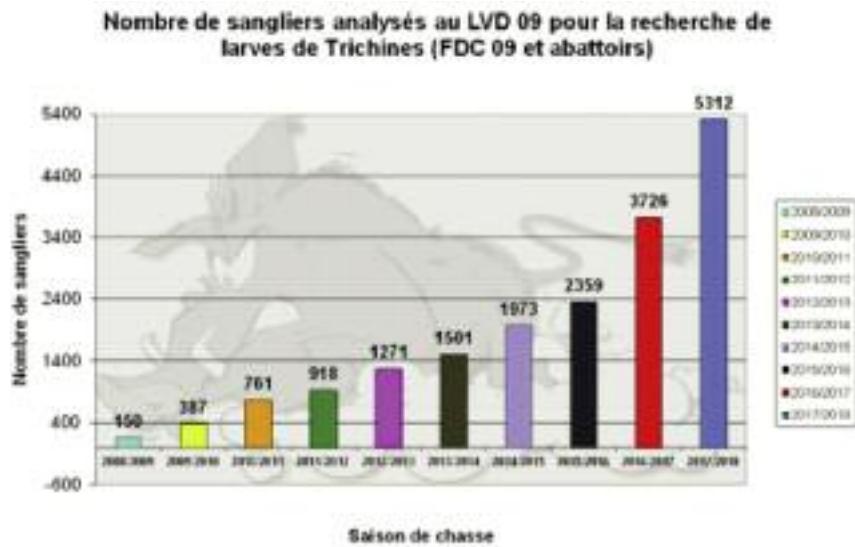
Canton	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Ax les Thermes	470	364	370	240	259	276	361	287	437	609
La Bastide de Sérou	148	62	85	83	94	132	119	111	108	182
Les Cabannes	578	453	449	329	344	319	451	460	419	629
Castillon en Couserans	525	574	423	439	477	620	843	660	751	861
Foix	594	495	517	473	483	507	569	626	869	879
Le Fossat	79	96	91	85	69	86	78	82	62	66
Lavelanet	599	469	426	326	369	572	590	618	821	1071
Le Mas d'Azil	124	117	73	116	152	166	151	144	163	190
Massat	198	141	88	101	153	153	165	108	161	219
Mirepoix	681	477	346	408	512	455	411	521	874	965
Oust	318	229	275	200	218	207	276	259	303	480
Pamiers	121	106	51	56	72	77	128	132	145	121
Quérigut	137	129	130	80	100	109	125	95	143	157
Sainte-Croix Volvestre	103	96	102	93	64	102	118	131	110	119
Saint-Girons	291	219	232	277	246	309	385	380	355	589
Saint-Lizier	230	300	251	329	251	297	416	431	367	642
Saverdun	111	114	92	114	103	187	184	123	285	204
Tarascon sur Ariège	504	410	331	256	285	320	437	357	433	573
Varilhes	258	266	273	364	387	354	413	429	525	540
Vicdessos	334	256	214	139	142	172	210	239	225	320
TOTAL	6403	5373	4819	4508	4780	5420	6430	6193	7556	9416

Evolution du tableau de chasse sanglier en 10 ans



Suivi trichine : encore une année record

Comme chaque année, en bons gestionnaires soucieux de l'état sanitaire de la faune sauvage, vous avez été nombreux à nous transmettre les langues des sangliers prélevés à la chasse afin de procéder à l'analyse trichine. C'est une année record avec 5312 sangliers analysés, soit 1586 de plus que l'année dernière et une augmentation de 42 %. Ces travaux ont permis d'identifier un animal positif sur la commune de Mérens. La langue analysée contenait 42 000 larves pour 100 g de viande (taux très élevé). Le fait d'avoir pratiqué le dépistage à éviter aux éventuels consommateurs de cet animal de contracter la maladie et d'être hospitalisés.



Source : Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège

Bilan de la saison de chasse à la bécasse des bois

La saison s'annonçait mauvaise, les prédictions d'abondance basées sur les captures de bécasses en Russie centrale en septembre/octobre faisaient état d'une reproduction médiocre avec une proportion de jeunes la plus faible enregistrée depuis le début des années 2000. Ceci s'expliquait par des conditions météorologiques défavorables enregistrées sur l'ensemble de la Russie. Les mois de mai et juin, qui sont primordiaux pour le succès de la nidification, y avaient été froids et pluvieux. Dans un deuxième temps une vague de froid précoce avec des températures anormalement basses a chassé les oiseaux de l'ensemble du nord de l'Europe, les précipitant, en avance, sur les zones d'hivernages. En arrivant en France les bécasses ont trouvé, selon les régions, des conditions loin d'être idéales en raison de l'absence de pluie. Le quart sud est du pays était particulièrement sec en fin d'automne. Par chance les conditions étaient favorables chez nous en raison de bonnes précipitations en octobre. Nous avons sans doute accueilli une bonne partie des bécasses hivernant habituellement sur la bordure méditerranéenne en plus des nôtres. Dès le début du mois de novembre les densités ont été fortes sur l'ensemble de notre département. La chute de neige pré-

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018 <i>en cours</i>
Nombre de carnets distribués	2662	2635	2764	2617	2543	2476
Nombre de chasseurs (*)	659	842	655	579	682	543
Nombre moyen de bécasses prélevées (**)	4,63	6,96	4,36	4,38	5,22	6,28
Nombre de bécasses prélevées	3 051	5 858	2 859	2 538	3 562	3 409

Les chiffres de la saison 2017/2018 sont provisoires car les carnets ne nous ont pas encore été tous restitués.

(*) ayant prélevé au moins une bécasse (**) par tout chasseur ayant prélevé au moins une bécasse

coce a poussé les bécasses présentes sur le relief à glisser plus bas privant les chasseurs de montagne mais augmentant encore les effectifs en plaine. Cette situation va persister durant tout le reste de la saison avec une légère baisse en début d'année. Même si les effectifs d'hivernants étaient moins importants cet hiver c'est leur concentration sur les secteurs favorables qui expliquerait donc l'abondance de bécasse au pied des Pyrénées. Pour autant, les prélèvements n'ont pas subi "l'explosion" que certains craignaient. En effet, le nombre moyen de bécasses préle-

vées par tout chasseur ayant prélevé au moins une bécasse est de 6,28 contre 5,11 en moyenne les saisons précédentes (Cf tableau ci-dessus). Le "bénéfice" que tire donc un chasseur ariégeois d'une bonne année est somme toute tout à fait acceptable et largement compensé par les prélèvements moindres sur les régions victimes de sécheresse et les années de... vaches maigres. Enfin et fort heureusement, l'âge-ratio, selon les analyses de tableaux de chasse était proche de la normale, le capital n'a donc pas été entamé.

Bilan de la chasse petit gibier de montagne 2017/2018

L'état des prélèvements de galliformes de montagne est établi chaque année à partir de l'analyse des carnets de prélèvements obligatoires pour chaque chasseur. En 2017, la Fédération a distribué 839 carnets aux responsables des territoires de chasse hors domaniaux. Seuls 214 carnets ont été utilisés d'une manière effective (au moins une sortie).

Par ailleurs, pour le grand tétras et le lagopède alpin, chaque chasseur qui prélève un oiseau a obligation de le présenter au service technique de la Fédération. Le tableau de chasse pour ces deux espèces est donc connu dès la fin de la saison de chasse du gibier de montagne.

GRAND TÉTRAS

Durant la saison de chasse 2017-2018, 5 coqs de bruyères ont été prélevés dans les Pyrénées ariégeoises. Le taux de réalisation du prélèvement maximal est de 29% (5/17). Ce taux de réalisation est conforme aux années précédentes. Néanmoins, les conditions atmosphériques particulièrement chaudes au début du mois d'octobre 2017 ont rendu très difficiles la quête du grand tétras.

Unité de Gestion	Prélèvement maximal	Nombre de coqs prélevés
Castillonnais	1	1
Tabé	1	0
Trois Seigneurs (Hors Plan de chasse légal)	1	1
Trois Seigneurs (Plan de chasse légal)	1	0
Pays d'Aillou Chioula Pradel	1	0
Haut Salat	3	1
Haute Ariège Ouest	7	2
Haute Ariège Est	2	0
Total :	17	5

LAGOPÈDE

La chasse du lagopède alpin étant fermée dans toutes les Unités de Gestion du piémont ariégeois, les prélèvements ne sont possibles qu'en haute chaîne, ainsi, un total de 15 lagopèdes ont été prélevés par les chasseurs des hautes cimes.

Unité de Gestion	Prélèvement maximal	Nombre de lagopèdes prélevés
Haute Chaîne Centrale	70	
Haut Salat		3
Haute Ariège Ouest		12
Total :		15

PERDRIX GRISE DE MONTAGNE

Lors de cette saison de chasse, 188 perdrix grise de montagne ont été prélevées sur les territoires hors domaniaux des Pyrénées ariégeoises. 107 sur les Unités de Gestion du piémont et 81 en haute chaîne. Comme pour les autres galliformes, les prélèvements réalisés durant les 10 jours de chasse de la saison 2017-2018 sont faibles à moyens.

Unité de Gestion	Nombre de perdrix grises prélevées
Piémont	
Massif de Tabé	48
Castillonnais	6
Pays d'Aillou	46
Trois Seigneurs	7
Haute Chaîne	
Haut Salat	11
Auzat Vicdessos	1
Haute Ariège Est	13
Haute Ariège Ouest	56



Grand Tétrás en vol
Photo Julien SERE

Pour ces trois espèces, les conditions atmosphériques défavorables ont souvent impacté la pratique de cette chasse.

Marie CAUJOLLE

Présidente de l'ACCA de Belloc

Photo FDC 09 - Pascal FOSTY

FDC 09 : comment avez-vous découvert la chasse ?

Marie CAUJOLLE : je suis fille de chasseur et j'ai longtemps accompagné mon père au lapin. Par la suite, je pense que c'est la passion des chiens qui m'a véritablement amenée à la chasse. Je chasse le sanglier de manière assidue, mais sans fusil. J'amène mes chiens, je fais le pied, puis je veille à sécuriser les points sensibles comme les routes et je récupère les chiens. J'ai une meute composée notamment de beagle Harrier et de grands fauves. Ce qui me demande beaucoup de temps et d'attention. En fait, je ne me lève pour aller à la chasse que pour mes chiens. La journée est réussie lorsque les chiens ont bien chassé, que le gibier ait été pris ou non. Bien sûr, quand le gibier est tué, je suis satisfaite pour les chiens et l'équipe.

Il m'arrive aussi de chasser la bécasse des bois, mais toujours sans fusil.

FDC 09 : depuis quand êtes vous Présidente de l'ACCA de Belloc ?

Marie CAUJOLLE : de prime abord, j'étais très réticente à reprendre les rennes de l'ACCA qui rencontrait alors des difficultés notamment financières. En 2015, un nouveau bureau composé essentiellement de femmes a été élu et j'ai été élue Présidente. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre et nous sommes repartis sur de bonnes bases.

FDC 09 : décrivez votre ACCA :

Marie CAUJOLLE : notre territoire très vallonné est composé de bois, de prairies et de quelques cultures en fond de vallées. Il est dédié à la polyculture élevage. Le grand gibier est abondant. Il y a une bonne population de chevreuils, espèce qui chez nous est essentiellement chassée à l'approche. Les grands cervidés nous posent problème car ils sont cantonnés dans une zone non chassée. La population augmente à vue d'œil et il n'est pas possible de réaliser le plan de



chasse. Il existe une entente pour la chasse du grand gibier entre Belloc, Lérant et des territoires privés.

Côté petit gibier, c'est plus triste, hormis pour ce qui concerne le lièvre qui lui est bien présent sur le territoire. Les tentatives de réintroduction de perdreaux et de faisans n'ont malheureusement pas eu le succès escompté.

FDC 09 : comment faites-vous face aux dégâts de grand gibier ?

Marie CAUJOLLE : nous pratiquons de façon très assidue pour réguler les populations

de sangliers. D'autre part, nous sommes à l'écoute des agriculteurs qui nous avertissent lorsque des dégâts apparaissent.

FDC 09 : quels sont vos projets et comment voyez-vous l'avenir ?

Marie CAUJOLLE : j'envisage de relancer le petit gibier mais il est impératif de trouver des personnes disponibles pour mener à bien ce type d'action. Nous sommes peu nombreux et peu disponibles.

Je souhaite aussi sécuriser notre territoire de chasse avec la mise en place de nouveaux miradors.

Qui va à la chasse... peut perdre sa place

“J’ai toujours eu une approche de braconnier... Je suis prêt à aller chasser sur des terres qui ne sont pas les miennes, si cela me rend plus heureux”.

Cette affirmation sous forme de confession, d’aveu, ou plus sûrement de profession de foi, chacun d’entre nous pourrait en revendiquer la paternité. En effet, quel chasseur n’a pas un jour ou l’autre pris la liberté de franchir la limite pour aller voir chez le voisin si l’herbe n’était pas plus verte et surtout le gibier plus abondant. Quel plaisir alors démultiplié que d’avoir raflé à l’adversaire une proie qui lui était promise.

Mais gare, même s’il paraît que le rusé renard ne chasse jamais près de son trou (une légende), à poursuivre un gibier trop éloigné ou plus rusé que soi, le risque est grand de faire buisson creux ou de rentrer bredouille. Il arrive fréquemment qu’ayant présumé de ses propres forces ou sous estimé celles de la pièce poursuivie, on se sera vainement épuisé à traquer sur un territoire mal connu où on sera mis en défaut. Pire il se peut même que pendant ce temps, l’on ait imprudemment délaissé à notre porte un tableau de chasse qui nous tendait les bras. Si tel était alors le cas, un autre plus prudent ou plus roublard aura peut être su en profiter. Ne dit-on pas justement qu’il ne faut jamais courir deux lièvres à la fois.

Mais réflexion faite, cette citation pourrait fort bien ne pas s’appliquer qu’à la seule pratique de la chasse ou du braconnage. A y regarder de plus près, nombre d’activités pourraient s’y référer.

Prenons-en une au hasard... la vie publique ou politique. Ils sont en effet nombreux les leaders ou autres candidats à une quelconque fonction à délaissés leurs supporters les plus fidèles ou leurs électeurs naturels pour tenter d’aller récupérer ceux des autres.

Ce genre de manœuvre échoue le plus souvent lamentablement et l’arroseur se retrouve régulièrement arrosé.

Ainsi, en abandonnant les ruraux parmi lesquels les pauvres chasseurs que nous sommes ou en ne tenant pas les promesses faites, ils furent au fil du temps nombreux et de tout bord à être partis traquer, pardon draguer de façon éhontée les anti-tout. Bien sûr, ils n’auront jamais pu les faire adhérer à leur cause, puisqu’ils sont contre tout, ils le sont aussi contre celui ou ceux qui leur auront fait les yeux doux.

L’histoire pourrait aujourd’hui se répéter et nous serions le gibier convoité. Tant mieux, c’est flatteur, voire encourageant mais attention, il faudra que cela soit suivi d’effets et que les promesses soient tenues.

Nous serons vigilants à ne pas être simplement pris pour un des deux lièvres poursuivis (nos adversaires étant l’autre), voire pour des perdreaux de l’année. Si tel était le cas, nous ne devons pas manquer de prendre au collet l’imprudent braconnier piégé la main dans le sac de la manipulation pour le sanctionner et faire nôtre l’adage : “souvent tel est pris qui croyait prendre”.

Au fait l’auteur de la fameuse citation qui date de 2010 et qui était peut-être prémonitoire, n’est autre que Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République. Il n’était alors qu’un énarque de 33 ans banquier chez Rothschild.

A bon entendeur... que la chasse soit bonne pour lui... et pour nous.

Jean GUICHOU

Rétro

21^{ème} BREVET DE CHASSE SUR LIÈVRE DU GIC DE L'ARIZE

Le GIC de l'Arize qui regroupe les ACCA(s) de Campagne sur Arize, Les Bordes sur Arize, Sabarat, le Mas d'Azil Camarade, Clermont et Durban sur Arize gère le lièvre depuis 29 ans sur une superficie de 11 692 hectares.

Le GIC a organisé, en collaboration avec le Club du Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois, le 21^{ème} brevet de chasse sur lièvre catégorie C les 16, 17 et 18 février 2018. Le Brevet de Chasse est une épreuve officielle dont le rôle est d'évaluer les chiens courants afin de sélectionner les géniteurs. Cette année encore, cette manifestation a remporté un vif succès. 12 meutes étaient présentes (72 chiens). 4 meutes malgré des rapprochés appliqués n'ont pu s'exprimer sur la voie du lièvre. 8 ont obtenu un brevet sur lièvre.

Les races suivantes étaient en présence : Ariégeois, Petit Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Beagle, Griffon Bleu de Gascogne, Porcelaine.

Meilleure meute, (2 Excellents 3 Très Bon 1 Bon 1 CACT)

Ariégeois appartenant à M. Jean-Paul LOUPIAS Camps d'Etieyennes 82150 Montaignu de Quercy

Meilleur chien, 160 points

FILANTE de race Ariégeoise appartenant à M. Jean-Paul LOUPIAS

Meilleur jeune MAGIE avec 130 points

Ariégeoise née le 25/01/2016, appartenant à M. Gilbert MASSAT



Les organisateurs aux côtés des vainqueurs de l'épreuve

CONCOURS ORGANISÉS PAR L'AFACCC 09/31

Un concours de meutes sur lièvre a eu lieu les 2, 3, 4 février 2018 à Gensac. Le palmarès suivant a été arrêté par les juges chargés d'évaluer le travail de chacune des meutes engagées :

- Premier : M. Aurélien CORTES
- Second : M. Daniel CALIZ
- Troisième : M. Frédéric GARÇON

Un concours de meutes dans la voie du sanglier a été organisé les 2, 3 et 4 mars 2018 à Castagnac et sur les communes voisines a permis de récompenser :

- Premier : M. Claude PERRUCHO
- Second : M. PRAT
- Troisième : M. Christophe SINIGALIA



Gensac : M. CORTES aux côtés des organisateurs



Castagnac : le vainqueur de l'épreuve, M. PERRUCHO

AGENDA

Vous êtes nombreux à organiser mais aussi à participer aux nombreuses manifestations à caractère cynégétique qui s'égrènent au fil de l'année. Elles font, une fois encore, la démonstration de la vitalité du monde de la chasse.

- **Fête de la montagne et du patrimoine** le 2 juin à Luzenac.
- **Concours amateur au chien d'arrêt sur cailles sauvages** les 21 et 22 juillet 2018 sur les communes de Mazères, Gaudies(09), Belpech et Molandier (11).
- **Festival chasse et pêche en Séronais** le 29 juillet à Castelnaud Durban.

CHASSE À COURRE SUR SANGLIER À PRAT BONREPAUX ET COMMUNES VOISINES

Le 24 février 2018, le vautreait du Rallye Comminges Barousse, sous la houlette de Jacques POLLINI, son maître d'équipage, a chassé à courre. Après plusieurs heures de menée, le sanglier n'a pas été pris. Il a dû son salut au Salat qu'il a traversé. La journée a été clôturée par un repas convivial en présence de l'équipage. Les chasseurs de l'ACCA de Prat Bonrepaux ont été très heureux d'accueillir le Président Jean-Luc FERNANDEZ qui avait fait le déplacement. Coup de chapeau aux organisateurs, à l'ACCA de Prat Bonrepaux avec mention spéciale à son Président Michel CAMOU et aux ACCA(s) voisines qui, grâce à la mise à disposition de leurs territoires, ont fait de cette journée une réussite. Rendez-vous en 2019 !

CONCOURS NATIONAL DE MEUTES SUR SANGLIER À SAINT CHELS (LOT)

Le dimanche 4 mars 2018 à la salle des fêtes de Saint-Chels se clôturait le quatorzième concours de meutes sur la voie naturelle du sanglier. Les visiteurs et les passionnés de chasse de ce grand gibier étaient nombreux à venir admirer les meutes engagées dans ce concours, le plus réputé de France. Celui-ci s'est déroulé sur 50 communes soit 100 000 hectares et a nécessité environ 200 bénévoles (juges, responsables de secteurs...) pour assurer son parfait déroulement. À noter cette année que deux meutes de l'Ariège se sont illustrées. En effet, le podium était ainsi constitué : 1^{ère} place à Alexis DOUMENC (Ariège) ; 2^{ème} place à Laurent FELLER (Lot) ; 3^{ème} place à Mimi MILHORAT/Lilian RASPAUD (Ariège). Félicitations à eux.



Les vainqueurs et les organisateurs

VITICULTURE

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



#ProduitEnOccitanie

L'OCCITANIE, 1^{RE} RÉGION VITICOLE DE FRANCE*

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée cultive la plus grande superficie viticole au monde pour les appellations d'origine (273 000 hectares de vignes), qui dessinent harmonieusement les paysages. La grande diversité des terroirs régionaux nous offre une carte des vins riche et variée : rouges, blancs, rosés, muscats, vins doux naturels qui sont exportés dans le monde entier et font de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la première région exportatrice française.

* En superficie, pour les vins sous appellation d'origine (IGP et AOP)

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée